

SERVAIR ET LES CLIPS DE SON DIRECTEUR GENERAL

Dialogue social : les liaisons dangereuses



© CanStockPhoto.com - csp50258803

Ne rencontrer que les partenaires sociaux représentatifs dans cette période (et en réunion bilatérale) est bien plus qu'une erreur, une **faute de gouvernance** démontrant une « distanciation dans le cadre du dialogue social ». Alors que dans la période actuelle, que vît l'entreprise et **les salariés**, c'est bien **un dialogue en toute transparence** et sans équivoque qui serait requis.

Sur les propos du Directeur Général de Servair SA :

Le mode de communication de la Direction Générale de Servair SA tente de conditionner les salariés sur les enjeux à venir via des vidéos afin de remporter un consensus. Quel en est le contenu ?

D'un discours général

Monsieur le Directeur Général, dans son imprudence en matière de communication, appelle les salariés en ces termes « je vous encourage à défendre nos entreprises, à défendre nos emplois en soutenant ces organisations syndicales dans leur démarche, qui croyez moi, n'est pas facile pour eux ni facile pour la Direction ». Monsieur le Directeur Général s'égare et prend des libertés plus que contestables sur le fond et sur la forme. Sur le fond en faisant preuve d'un parti pris et d'un **manque de neutralité patent et inadmissible**, sur la forme par une approche arrogante et méprisante à l'égard des salariés, souverains quant à leur propre jugement, à la pluralité des expressions syndicales. Monsieur le Directeur Général se réfère en ces mots au passé de Servair « l'immobilisme, le refus de négocier, n'auraient jamais batis le socle social qui est le nôtre aujourd'hui ». Puisque Monsieur le Directeur Général de Servair SA fait référence au passé, la CFDT Servair & Filiales ayant une mémoire et des

Roissy 18 JUIN 2020

archives se doit de « rafraîchir la mémoire collective » pour la bonne compréhension de tous :

- Accord 35H de 1999 : aides de l'Etat pour la Réduction du Temps de Travail en contrepartie d'embauches dans l'entreprise. Bilan, après avoir empêché ces aides et procédé aux embauches, Servair SA, a procédé aux licenciements d'au moins 1000 salariés sous tout prétexte dont des inaptitudes professionnelles sans reclassement !
- Accord Classifications / Qualifications / Rémunérations de 2004 : comportant alors 06 établissements (dont 02 étant filialisés par la suite – Servair Fort-De-France et Servair Lyon), les différentes Directions ont dévoyés cet accord en imposant des polyvalences par la menace et la pression sur les salariés.
- Accord Egalité Professionnelle Femmes / Hommes : accord signé au début des années 2000 par la CFDT dont la Direction s'est servie de « vitrine sociale », renégocié par la suite et vidé de son sens avec l'appui de ces mêmes « O.S responsables ».
- devant des tribunaux auxquelles la Direction demande aux salariés de faire confiance. Pour quel bilan ? une sous représentation des Femmes notamment au sein de la Maitrise opérationnelle et des écarts d'évolution professionnelle et donc de rémunération.



Signer des accords est une chose, les respecter et les appliquer en est une autre !

Et dans un passé plus proche

- Perte des « Facilités de transport (dits GP) : Le transfert pour 03 actions d'Air France au profit de Gate Group, via le Président du Conseil d'Administration de Servair SA actuel, lui-même pure émanation d'Air France (transaction d'un montant de 665 €) scellant définitivement la fin de cet avantage attractif pour nombre salariés (reconnu par ailleurs comme un élément du salaire par différentes juridictions lors de contentieux internes à Air France). Admirons le « tour de magie » opéré par nos dirigeants actuels, maitres d'œuvre du démantèlement d'un accord acquis de haute

CFDTSERVAIR SA- Sections CFDT SERVAIR

Groupe Air France SPASAF – Le Dôme
6, rue de la Haye – BP 10908 – 95731 ROISSY CDG Cedex- ☐
: Tél : 01 41 56 04 83 / 84 /85 - Fax : 01 41 56 04 98

Roissy 18 JUIN 2020

lutte dans les années 80. Le dispositif de substitution NOVA n'a rien réglé malgré les assurances de ces mêmes dirigeants et le concours des dîtes « OS responsables et constructives » par la signature d'un accord de garantie qui est aujourd'hui donc remis en cause.

- Accord de substitution temps de travail : Signé en 2015 par 03 « OS responsables et constructives » se soldant par la perte de jours RTT pour l'ensemble des catégories sociaux-professionnelles, dans l'optique de la vente future de Servair par Air France, vente menée par nos actuels dirigeants en provenance directe d'Air France, permettant d'apporter des données de productivité valorisantes.

- L'Histoire, c'est la mémoire des actes.

DU DESIR DES DIRIGEANTS

Monsieur le **Directeur Général** pousse l'exercice de communication en livrant d'ores et déjà les axes de révision d'accords

« il nous faut une seconde adaptation. 30 millions d'économies annuelles sont nécessaires. Pour cela nous devons passer par :

- La mobilité professionnelle
- La réinternalisation temporaire d'activités
- La gestion des congés payés
- L'annualisation du temps de travail
- L'incitation aux fins de carrières
- Les accords sociaux et l'emploi lui-même

Les choses sont clairement exprimées ! Ce que recherche la Direction Générale c'est purement et simplement **la destruction de ses propres accords**, du « socle social qui est le nôtre aujourd'hui » (sic) et dont elle se prévaut pourtant. **Pour le moins paradoxale !**

Annualisation du temps de travail = fin des RTT, refonte des plannings et horaires (fin du week-end de 3 jours toutes les 3 semaines)

- Gestion des Congés Payés = révision des règles en vigueur pour le calcul et les périodes d'acquisition des CP y compris à l'encontre de dispositions d'ordre public comme cela s'est effectué dans l'une des filiales.

Roissy 18 JUIN 2020

- Incitation aux fins de carrières = faire partir les anciens, détenteurs de la technicité et du savoir, à seule fin de ne pas à avoir à licencier en contrepartie d'indemnités « sonnantes et trébuchantes ».
- Accords sociaux et l'emploi lui-même = des licenciements quoiqu'il arrive ainsi que « la mise à zéro » de ce fameux socle social dont se prévaut notre Directeur Général. 13^{ème}, 14^{ème} mois ??? et l'emploi ? ce sont bien des licenciements qui sont entrevus mais par quel moyen ? Plan de Sauvegarde de l'Emploi, Plan de Départs Volontaires, Rupture Conventionnelle Collective autant de dispositifs de portées différentes pour lesquelles nous ne manquerons pas d'informer sur leurs différences profondes.

Et Monsieur le Directeur Général de déclarer :

« je ne suis pas là non plus pour déclencher chez vous de peur panique... la panique mène à l'extrême et l'extrémisme mène à la rupture ».

« nous devons trouver cette seconde adaptation dans les semaines à venir sinon, la prochaine marche sera plus haute et plus douloureuse »

Aussi philosophique que puisse paraître cette pensée, la CFDT renvoie son auteur à ses propres responsabilités. Pour la CFDT, c'est l'extrémisme, à mots couverts, **des futures mesures de destruction sociale dans un aveuglement dogmatique qui conduit à la rupture en profitant d'une situation économique nationale et internationale**. . Ce sont les méthodes employées depuis de longues années dans le cadre d'un « pseudo dialogue social » afin d'obtenir des signatures d'accords **qui mènent à la rupture**. Ce sont les « traitements de faveur » en termes de salaire, de promotion, d'embauches et autres dont ont bénéficiés certains qui mènent à la rupture ! La peur, c'est vous-mêmes associés à vos « drônes syndicaux » qui l'inspirez tant dans vos méthodes, son resassées .on-ecculées,

Nous demandons donc au Directeur Général de Servair SA de nous recevoir afin d'écouter , non pas qu' une majorité bienveillante et inféodée à sa cause. Ne pas le faire serait mépriser les autres organisations syndicales présentes dans les entreprises et établissements SERVAIR SA et de ses filiales.

Roissy 18 JUIN 2020

Casser les accords SERVAIR en signant un chèque en blanc, en accordant un blanc-seing à la direction générale, nous avons vu ce que cela a donné et la substitution des GP par NOVA et, de fait, leur disparition programmée.

Aujourd'hui dans son clip la direction générale n'hésite pas à violer le principe de neutralité syndicale par le fait de soutenir les futurs syndicats signataires. Ceci n'est que de la pure propagande en vue des élections professionnelles à venir en demandant aux salariés de ne soutenir que ses organisations syndicales.

Le rôle d'un représentant des salariés au conseil d'administration est primordial surtout dans les moments difficiles s'exprimer et rendre compte dans des AG aux salariés (par exemple) !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

AIDES ET GARANTIE DE L'ETAT – ROLE DES ACTIONNAIRES

La CFDT note l'extrême rapidité dans le propos quant au prêt garanti par l'état et le chômage partiel. Rappelons que si les salaires sont versés même à hauteur de 84% du salaire net, c'est bien grâce à l'intervention de l'Etat et **donc de fonds publics** ! Dès lors, il est bien malvenu que la Direction Générale concocte un **plan de réduction des coûts tout en pensant pouvoir s'amender d'un minimum de transparence auprès des services de l'état.**

Peut-être Servair paie-t-il aujourd'hui ses manquements d'hier dont la création d'une association basée à Bruxelles à des fins de lobbying (ACA - Airline Catering Association) faisant fi de l'Etat Français. Mais également des nombreux contentieux, condamnations et amendes distillés au fil des années et sur différents sujets. Pas étonnant, dans ce cas, que l'Etat fasse quelque peu « patienter » nos dirigeants pour apporter sa garantie à notre entreprise.

La CFDT relève enfin le mutisme de notre Directeur Général quant à l'intervention de nos actionnaires Air France et Gate Group. Rappelons qu'Air France détient toujours 49,9% du capital de Servair Sa, que sa participation n'est pas neutre et ne peut l'autoriser à s'amender de sa responsabilité en tant qu'actionnaire.

La question est de savoir si nos dirigeants ont sollicité Air France, dont notre Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration de Servair SA sont directement issus,

CFDTSERVAIR SA- Sections CFDT SERVAIR

Roissy 18 JUIN 2020

afin de soutenir et apporter son concours financier (7 milliards d'Euros d'aide étatique directe pour AF) ? **la double voire triple casquette de nos dirigeants dont nous ne savons plus pour laquelle ils officient pose question. Air France ? Gate Group ? ou Servair ?**

Le 18 juin 2020, le ministre de l'économie et des finances s'est exprimé concernant Air France, ne souhaitant pas de « départs contraints ». il est plus qu'à espérer que nos dirigeants et l'actionnaire à 49,9% ne pensent pouvoir faire en sorte que les salariés de Servair soient les laissés pour compte de la situation.

**QUAND LE MENSONGE
PREND L'ASCENSEUR, LA
VÉRITÉ PREND L'ESCALIER,
ELLE MET PLUS DE TEMPS
MAIS ELLE FINIT
TOUJOURS PAR ARRIVER**

Radio caniveau :

Sur les réseaux sociaux circule un certain nombre d'allégations distillées par aigreur et égocentrisme bien connu d'un personnage qui voulait être syndicaliste, calife à la place du calife mais étant non cognitif. Il voulait être calife à la place du calife mais être syndicaliste, ça se mérite.

La représentativité est acquise dans les élections et les degrés d'actions se font au quotidien via les DP ou CE (- la négociation de la paix sociale ...) !!!; mais être syndicaliste c'est aussi comprendre que la solidarité avec les plus faibles et pas que SERVAIR et donc participer aussi sur le territoire à la défense des salariés ce que nous faisons au quotidien et recevons des salaires en plein désarroi dans la bourse du travail de Roissy, pour les badges dans la commission de sécurité, aux prudhommes, à la CPAM, au TAS, à la Caisse d'allocation familiale et la liste est longue **Comprendre c'est AGIR**

Roissy 18 JUIN 2020



Retrouvez nous sur WWW.cfdtservair.fr